REGLEMENT du TOURNOI REGIONAL DE TENNIS DE TABLE

Homologation N° xxxxxxx

Samedi 2 mai 2026

Organisé par le Club T.T.H.V. (n° 03350122)

Article 1

Le tournoi débutera à **9h00**, le **samedi 2 mai 2026**, Complexe sportif du Chevré, rue du stade à **ACIGNE**. Le pointage pour chacun des tableaux sera clôturé 30 minutes avant le début du tableau.

Tout joueur non présent, 10 minutes après son appel à la table, sera éliminé.

En cas de forfait non-excusé ou d'absence non-excusée, la Commission Sportive Régionale appliquera l'article IV.202 des règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points de classement que vous auriez dû perdre si vous aviez joué et perdu cette partie.

Article 2

a) Les règlements en vigueur seront ceux de la FFTT.

b) Le juge-arbitre présent réglera les litiges et les cas non prévus dans le présent règlement.

c) Une tenue correcte sera exigée dans la salle : survêtement, short, maillot, chaussures de sport en salle. Le juge-arbitre est habilité à prendre les mesures nécessaires envers tout joueur dont l'attitude ne serait pas conforme au règlement ou à la déontologie du tennis de table.

d) La **licence 2025-2026 / phase 2**, est **OBLIGATOIRE** et sera **exigée** pour toutes et tous.

Article 3

a) Le tournoi comportera 6 tableaux en simple et 1 tableau de doubles, avec une dotation globale de 860€ :

Tableaux	Horaires	Vainqueur	Finaliste	Demi-finalistes
500-1799	12h	100€	50€	30€
500-1399	10h	60€	30€	20€
500-1199	13h	60€	30€	20€
500-999	11h	60€	30€	20€
500-799	9h	60€	30€	20€
TC Féminin	14h	60€	30€	20€
Doubles*	15h30			

*** Doubles** : 3000 points maximum par addition des points de 2 joueurs. Ce tableau aura lieu seulement en fonction de l'avancement des tableaux en simple. Si ces rencontres perdurent, le tableau ne pourra avoir lieu (décision du juge arbitre). Inscription pour ce tableau le jour même sous réserve que les joueurs soient en lice dans 1 tableau maximum).

b) Dans le cas d'un nombre d'inscrits inférieur à 16 joueurs dans un tableau, ce dernier sera annulé. Les inscriptions sont limitées à 64 joueurs par tableaux.

c) Les épreuves se dérouleront par poules (sauf pour les doubles) de 3 ou 4 joueurs au premier tour, et ensuite, par élimination directe. En fonction du nombre de joueurs par tableau, 1 ou 2 joueurs seront qualifiés par poule (2 joueurs par poule de 4).

d) Les parties se dérouleront en 3 manches gagnantes, sauf les finales qui pourront se dérouler en 5 manches gagnantes, en fonction de l'horaire.

e) Les gagnants de chaque poule devront ramener la feuille de match, signée des autres joueurs avec le stylo à la table d'arbitrage.

Article 4

a) Les montants des inscriptions sont de 8€ par tableau, excepté le tableau féminin dont le montant est de 4€. Le règlement s'effectuera en ligne via le site internet du club. Aucun remboursement d'inscription ne sera effectué dans le cas où le joueur serait dans l'incapacité de se présenter au tournoi.

b) Les balles n'étant pas fournies, chaque joueur est tenu d'en apporter pour l'échauffement et les matchs. Seules les balles plastiques blanches homologuées ITTF sont autorisées.

c) Les engagements pourront se faire via le site internet du TTHV à l'adresse suivante : https://www.tt-hautevilaine.fr/inscription-tournoi

Pour tous renseignements : Julien SQUEVILLE – 06 27 87 50 62 - contact@tt-hautevilaine.fr

d) Chaque engagement doit comporter NOM, Prénom, Club et son N° d'affiliation, N° de Licence, points en seconde phase du championnat 2025-2026, ainsi que le (ou les) tableau(x) choisi(s) (2 tableaux maximum par joueur, et 3 tableaux maximum si participation au TC féminin).

Merci de nous laisser aussi un contact mail ou téléphone dans le cas où nous aurions besoin de vous recontacter.

Article 5

a) Il est rappelé, conformément au règlement en vigueur (§3.2.4 collage des revêtements), l'interdiction des colles avec Solvants Organiques Volatiles.

b) Le comité organisateur décline toute responsabilité civile ou pénale pour les accidents corporels et matériels, ainsi que pour les vols et pertes dont pourraient être victimes les joueurs ou les spectateurs.

c) Dans tous les cas de détérioration à l'intérieur des installations sportives du club, les frais de réparation seront à la charge de celui ou celle qui en sera l'auteur.

LE COMITE D'ORGANISATION